

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 19 juin 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaients : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Procurations : Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Madame Françoise BUFFET, Docteur Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF
- Excusé(s) : Monsieur Eric ELKOUBY
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

N° CD/2017/043 - 040 - Ressources humaines
Proposition d'évolution du taux de rémunération horaire
accordé aux personnels professionnels de santé vacataires de
la Mission Autonomie

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide de fixer le taux horaire de rémunération du personnel vacataire professionnel de santé, chargé de l'évaluation et de l'accompagnement Personnes Agées/Personnes handicapées, selon les modalités suivantes : Taux horaire des chargés de l'évaluation et de l'accompagnement Personnes Agées/Personnes Handicapées : 20,00 €.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170619-lmc1110226-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 22/06/17